# L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

*La même légende s'applique aux cartes des différents pays, mais les aires protégées ne sont pas indiquées.*

## BOLIVIE

La Bolivie a réalisé de remarquables progrès en direction de l'AFD au cours des dix dernières années. Elle a lancé et mis en oeuvre une profonde et ambitieuse réforme de son secteur forestier et a entrepris un processus important destiné à conférer aux communautés indigènes des droits de propriété sur les forêts naturelles. Par le biais d'un processus général de décentralisation, les responsabilités et les fonctions de surveillance sont transférées aux municipalités et aux communautés rurales; ces réformes ont donné lieu à certaines tensions. La certification des forêts est devenue un élément majeur dans l'introduction des pratiques d'AFD, et les plus grandes superficies de forêt naturelle certifiée en Amérique latine se trouvent en Bolivie. Cependant, le processus de réforme doit surmonter de nombreux obstacles; il faudra encore du temps et une ferme volonté politique pour la mettre en oeuvre intégralement.

### POINTS CLÉS

- Le PFE se compose de 17,0 millions d'hectares environ de forêts de production et 14,7 millions d'hectares de forêts de protection. Une superficie de 16,3 millions d'hectares de forêts n'a pas encore été assignée.
- Il reste, dans le bassin amazonien, d'énormes ressources forestières en partie inexploitées.
- La superficie estimée du DFP de production en forêt naturelle sous aménagement durable se chiffre à au moins 2,18 millions d'hectares; la superficie estimée du DFP de protection ainsi gérée est d'au moins 2,38 millions d'hectares.
- Le Ministère du développement et de l'aménagement durable a la responsabilité globale du régime forestier national.
- La Surintendance des forêts assume le contrôle général du respect de la loi forestière.
- Les organisations territoriales au niveau des communautés commencent à être davantage reconnues officiellement dans la nouvelle structure relative à l'utilisation des ressources forestières, mais des tensions demeurent.
- Une industrie de transformation du bois bien assise, de bonnes connaissances professionnelles et l'établissement de forêts certifiées constituent une bonne base sur laquelle fonder l'AFD. Mais l'accès à certains marchés pour le bois certifié reste problématique et la difficulté de réaliser des prix rémunérateurs risque de compromettre la possibilité de maintenir un niveau élevé de qualité.
- Un système d'audit est en place; dès qu'il sera opérationnel, il sera possible de se faire une idée plus claire de la situation globale dans les forêts de production.
- La jouissance des terres, et en particulier l'absence d'une définition claire des droits de propriété, sont les principaux facteurs qui freinent les investissements dans le secteur forestier bolivien et, par conséquent, la réalisation de l'AFD.
- Il existe des plans ambitieux concernant la création et la gestion des aires protégées, mais ils doivent encore être mis à exécution. La situation quant à leur gestion manque de clarté dans la plupart des cas.
- L'exploitation forestière et les coupes illégales représentent des contraintes à l'adoption généralisée de l'AFD et à la conservation efficace des aires protégées dans de nombreuses localités.

# BRÉSIL

Le Brésil est doté en abondance d'une incroyable diversité de flore et de faune; on y trouve plus d'espèces connues de plantes que dans n'importe quel autre pays. L'Amazonie est la zone tropicale de forêt ombrophile la plus étendue qui existe et qui soit encore à 86% intacte; en revanche, la forêt atlantique couvre moins de 7% de sa superficie originelle (bien que l'on y trouve encore une biodiversité très variée). Certains des problèmes les plus significatifs auxquels se heurte la foresterie brésilienne sont: une infrastructure peu développée; l'éloignement de beaucoup de forêts des centres du commerce et de contrôle; la faible compétitivité de l'AFD en tant qu'occupation des sols; le manque de compétitivité de l'industrie des bois tropicaux; le mauvais calcul de la totalité des coûts et la disponibilité abondante de bois bon marché; un sérieux manque de compétences en matière de gestion; et le défaut d'application des lois et des règlements. Jusqu'à présent, la grande biodiversité présente dans l'Amazonie n'a pas représenté un atout pour le développement. Étant donné que le développement se poursuivra dans cette région, probablement à un rythme accéléré, il est urgent de trouver des moyens d'utiliser les ressources de la biodiversité de manières rémunératrices et durables. Le gouvernement s'emploie dès lors à traiter la question des obstacles institutionnels à l'AFD et un certain nombre d'initiatives récentes permettent d'espérer que la superficie du DFP de production sous AFD en Amazonie augmentera sensiblement à l'avenir.

### POINTS CLÉS

- Le Brésil est un pays riche en forêts qui compte 370 millions d'hectares de DFP en forêt tropicale. En dépit du déboisement dans certaines parties, il reste des ressources forestières considérables dans la région amazonienne.
- On estime que 1,36 million d'hectares environ du DFP de production en forêt tropicale naturelle sont gérés en mode durable; les renseignements disponibles étaient insuffisants pour estimer la superficie du DFP de protection ainsi géré.
- De vastes régions de l'Amazonie ne sont actuellement sous aucune menace de déboisement ou de toute autre importante perturbation d'origine anthropique étant donné leur éloignement.
- Le Brésil a réussi, grâce à des investissements privés, à créer sur une grande échelle des plantations forestières industrielles pour assurer des fournitures durables de matières premières.
- La plus grande partie des forêts de production appartiennent à des particuliers, mais les contestations relatives à la propriété et à la jouissance des terres posent un problème majeur.
- Toutes sortes de politiques, stratégies, lois et règlements ont été élaborés pour faciliter l'administration des forêts et réaliser l'AFD.
- Les faiblesses institutionnelles et l'insuffisance des capacités satisfaisantes pour imposer la politique et ses instruments ont été la contrainte la plus sérieuse.
- Seule une faible proportion des forêts est dotée de plans de gestion; il a été signalé que la majeure partie de la production de bois, bien qu'elle ait été originaire de sources privées, n'avait pas été autorisée parce qu'elle n'avait pas été officiellement approuvée. Les récoltes ne sont souvent conformes à aucun critère de l'AFD.
- Un certain nombre d'entreprises se sont présentées en vue d'obtenir la certification volontaire de leur gestion forestière. Cependant, l'AFD dans les forêts naturelles a souvent du mal à faire concurrence à d'autres utilisations des terres, entraînant un déboisement de grande envergure et menaçant la viabilité à long terme des forêts naturelles durablement gérées.

# COLOMBIE

La situation globale de l'aménagement des forêts en Colombie n'apparaît pas clairement. D'une part, des progrès ont été faits au niveau des orientations concernant les activités prioritaires définies dans le cadre de l'Objectif 2000 de l'OIBT, y compris l'approbation d'une politique forestière, une nouvelle législation forestière et la formulation de plans de gestion forestière. Les forêts sont administrées dans le contexte plus large de la gestion environnementale, et les buts de la politique en vigueur mettent l'accent sur les fonctions de protection et de conservation ainsi que sur la restauration des forêts et la réhabilitation des terres forestières. Pourtant, jusqu'à présent le DFP n'a pas été clairement défini et le contrôle des ressources forestières sur le terrain, en particulier dans la région amazonienne, laisse à désirer, tout comme les méthodes sylvicoles appliquées dans les forêts naturelles de production.

### POINTS CLÉS

- La Colombie possède une abondante ressource forestière dans le bassin amazonien, en grande partie inexploitée.
- Les communautés autochtones possèdent 22,1 millions d'hectares de forêt, pour la plupart en Amazonie, et les Afro-Colombiens environ 5,4 millions d'hectares, principalement dans la région Pacifique.
- On estime à 14,5 millions d'hectares le DFP – bien que celui-ci n'ait pas été officiellement assigné – dont 5,65 millions d'hectares constituent le DFP de production et 8,86 millions d'hectares le DFP de protection.
- La superficie estimée du DFP de production en forêt naturelle sous AFD est d'au moins 200 000 hectares. Peu d'information est disponible quant à la situation de la gestion forestière dans le DFP de protection.
- Un programme visant à créer des forêts plantées est bien établi et bien développé. Une nouvelle loi forestière, en instance d'approbation présidentielle, favoriserait un élargissement des plantations à environ 1,5 million d'hectares.
- On note un manque d'application et de transparence de la loi forestière en ce qui concerne le respect des dispositions de cette loi qui portent sur la gestion des forêts. En raison du conflit armé, il y a peu de gestion ou de contrôle à long terme des ressources.
- Aucune norme particulière n'a été fixée pour la foresterie de production à grande échelle et il n'existe aucune politique en matière de concessions.
- Toutefois, la nouvelle loi forestière en instance d'approbation présidentielle vise à instaurer d'importantes réformes concernant l'aménagement des forêts naturelles.
- Les institutions nationales semblent manquer de ressources et être dans l'incapacité d'assurer une présence efficace sur le terrain.
- Il existe un dispositif bien établi d'aires protégées et un autre, bien établi aussi, de surveillance de la biodiversité.
- Le rôle plus large que jouent les forêts dans la fourniture de services écologiques est reconnu.

# ÉQUATEUR

L'AFD est loin d'avoir été réalisé dans la plus grande partie du DFP de l'Équateur. Les institutions forestières nationales ont peu de poids, ce qui peut être attribué en partie au manque de continuité dans l'organisation ou au niveau du personnel du ministère chargé des forêts, ainsi qu'au manque de clarté du processus de décentralisation. Du côté positif, on note une ferme volonté politique d'assigner des forêts domaniales aux communes, aux communautés autochtones, aux colons et à d'autres groupes d'intérêt s' ils peuvent donner preuve de leurs capacités de gérer et conserver les ressources forestières. Néanmoins, rien n'annonce vraiment des progrès tangibles en matière d'AFD.

### POINTS CLÉS

- Les renseignements concernant le secteur forestier sont assez souvent insuffisants et contradictoires.
- On estime que le DFP se monte à 7,56 millions d'hectares, dont 3,26 millions d'hectares (y compris 164 000 hectares de plantations) peuvent être considérés comme un DFP de production.
- Au moins 101 000 hectares de forêts naturelles du DFP de production sont sous AFD. On ne disposait pas de suffisamment d'information pour estimer l'étendue du DFP de protection ainsi géré.
- Les forêts naturelles sont menacées principalement par l'avancée de la frontière agricole près des côtes et dans la région amazonienne.
- Une forte pression s'exerce sur la forêt à cause d'exploitants non autorisés et illégaux qui résistent au changement vers l'AFD, de sorte que les coupes illégales sont fréquentes dans chacune des trois régions boisées.
- De nombreuses forêts accessibles sont maintenant dégradées et secondaires.
- La capacité de mettre en oeuvre le programme forestier national et d'autres politiques et lois y afférentes est faible.
- Dans beaucoup de cas, et en dépit des nouvelles dispositions législatives, la jouissance des forêts n'a pas été éclaircie.
- Les pratiques de prélèvement appliquées diffèrent de celles prescrites par les règlements forestiers. Les récoltes ne sont généralement pas durables et les dispositions législatives en la matière ne sont pas réalistes et risquent de pousser les utilisateurs des forêts à opérer illégalement.
- Les faiblesses institutionnelles ont entraîné la bureaucratie et des coûts additionnels, qui ont été transférés au secteur privé. Les coûts de transaction élevés stimulent les infractions aux formalités et la corruption, ainsi que l'augmentation des volumes de bois provenant de sources illégales.
- La gestion efficace des forêts protégées est freinée par un manque de fonds et de soutien politique au secteur forestier ainsi que, dans certaines zones, par des conflits concernant la jouissance des terres.

# GUATEMALA

Les forêts jouent un rôle important au Guatemala. Elles sont sources de revenus et de produits domestiques pour un grand nombre de populations pauvres, de même qu'une ressource pour le secteur commercial du bois. Cependant l'AFD a été entravé dans le passé, entre autres, par une longue guerre civile et un déboisement général. Les forêts pluviales du Petén ayant été ouvertes, le secteur s'efforce d'en améliorer la gestion. Beaucoup de progrès ont été réalisés par le secteur privé et par les communautés, de sorte que plus de la moitié du DFP de production est désormais considéré sous AFD.

### POINTS CLÉS

- Le DFP comprend des superficies estimées à 1,14 million d'hectares de production en forêt naturelle, 71 000 hectares de plantations et 1,24 million d'hectares de forêts protégées.
- On estime à au moins 672 000 hectares la superficie du DFP sous AFD; les renseignements disponibles ne suffisaient pas pour estimer la superficie du DFP de protection ainsi géré.
- Le dispositif d'aires protégées et de surveillance de la biodiversité est en place depuis longtemps. Cependant, les renseignements concernant la situation de leur gestion faisaient défaut.
- Une grande partie du domaine de forêts naturelles situé en altitude a été surexploitée et la mise en valeur s'effectue rapidement dans le Petén.
- Depuis la fin de la guerre civile, des efforts considérables ont été employés à réorganiser le contrôle et la gestion des ressources forestières, notamment la décentralisation et la surveillance. Mais le soutien aux institutions existantes s'occupant de la gestion des forêts communautaires est insuffisant.
- La gestion des forêts de résineux est une activité établie depuis longtemps. La récente mise en oeuvre d'une politique bien conçue en matière de gestion des concessions dans des zones de forêts pluviales représente également une base solide pour l'AFD.
- La certification de la gestion forestière a été largement introduite avec le soutien de donateurs internationaux dans les concessions communautaires du Petén, mais les perspectives à long terme de ces concessions dépendront de leur viabilité économique une fois que les donateurs auront mis un terme à leur soutien.

# GUYANA

Le Guyana possède une large base de ressources forestières et un important stock de bois sur pied d'espèces feuillues. Il a introduit et mis en oeuvre un système bien conçu de gestion et de contrôle de sa production forestière de bois. On note cependant des différences entre l'excellent travail de l'équipe permanente de la Commission forestière du Guyana et celui de l'industrie qui doit mettre en oeuvre l'aménagement forestier sur le terrain. Les incertitudes politiques et sociales, l'absence de droits fonciers, de compréhension et de sensibilisation, de main-d'oeuvre qualifiée et les pratiques de gestion surannées ainsi que, récemment, une conjoncture difficile, ont dressé des obstacles majeurs sur la voie de l'AFD. Des progrès ont cependant été accomplis dans l'amélioration des pratiques de récolte forestière.

### POINTS CLÉS

- Les forêts du Guyana sont encore en grande partie intactes.
- Le DFP comprend une superficie estimée à 5,45 millions d'hectares de forêts de production et 980 000 hectares de forêts de protection. Une superficie complémentaire de 7,35 millions d'hectares de forêts domaniales n'a pas encore été assignée.
- L'extraction minière d'or non réglementée entraîne beaucoup de dégradation des forêts et de pollution de l'environnement.
- Au moins 520 000 hectares du DFP de production et 243 000 hectares du DFP de protection sont gérés en mode durable.
- Un système détaillé de gestion et de contrôle a été élaboré mais son application est inadéquate.
- La formation d'opérateurs aux techniques d'exploitation est en cours.
- La superficie des forêts intégralement protégées n'est pas très étendue et les aires protégées ne sont pas suffisamment contrôlées et gérées.
- La politique forestière nationale est largement considérée comme un guide bien conçu pour le secteur forestier mais elle doit encore être pleinement mise en oeuvre.
- Une nouvelle loi forestière, qui devrait instituer un régime de concessions forestières pour remplacer le système actuel d'accords de vente de bois et de baux pour les coupes de bois, a été élaborée mais n'a pas encore été promulguée.

# HONDURAS

Actuellement au Honduras, gérer les forêts naturelles de feuillus n'est parfois autre que l'extraction des espèces ayant le plus de valeur plutôt qu'une gestion sylvicole. Les opérations de sylviculture et de conservation décrites dans les plans de gestion forestière ne sont pas souvent respectées, si bien que les espaces surexploités risquent d'être dégradés. L'exploitation forestière illégale est répandue et alimente un secteur non structuré qui fait concurrence aux bois et produits bois d'origine légale. Les superficies de forêts protégées ne sont pas clairement délimitées et les zones de forêt éloignées sont difficiles à protéger contre la dégradation et le déboisement. D'autre part, des efforts ont récemment été faits pour maîtriser les activités illégales et la corruption et pour renforcer les institutions afin d'intégrer les forêts dans le développement durable; l'importance que représentent plus largement les forêts en tant que fournisseurs de biens et de services écologiques a été reconnue et la loi forestière est en cours de révision. Le défi sera de traduire efficacement un bon cadre théorique de loi et d'orientation dans les pratiques de terrain.

### POINTS CLÉS

- Le DFP comprend une superficie estimée à 1,59 million d'hectares environ de forêts de production et 1,60 millions d'hectares de forêts de protection.
- Au moins 187 000 hectares du DFP de production sont gérés de manière durable. Les renseignements disponibles étaient insuffisants pour estimer la superficie du DFP de protection ainsi géré.
- Les forêts humides de feuillus pourraient davantage contribuer au développement durable du Honduras, bien que les potentialités de production de bois ne soient pas connues.
- Des normes de gestion pour les forêts de pin ont été formulées et sont appliquées dans certaines forêts; il existe aussi des prescriptions pour la gestion durable des forêts humides mais elles sont moins claires.
- On pense que l'exploitation forestière illégale est monnaie courante.
- On ne connaît pas exactement l'étendue et la situation des espaces forestiers protégés. Peu de renseignements sont disponibles sur le niveau de protection des zones forestières protégées.
- De nombreuses zones protégées sont menacées par la conversion des terres.
- La révision et la modernisation de la législation forestière ont été entreprises en 2002 en tant qu'élément du programme de foresterie du Honduras, mais la nouvelle loi doit encore être promulguée.
- La jouissance des forêts, en particulier sur des terres publiques, fait l'objet de contestations; le statut foncier de grands pans de forêt humide n'est pas clairement défini.
- D'une façon générale, l'administration forestière manque de fonds et du personnel nécessaire pour faire adéquatement respecter la loi et gérer les forêts.

# MEXIQUE

La gestion des forêts du Mexique diffère considérablement selon qu'il s'agit de forêts de pin et de forêts de chêne dans la zone tempérée, ou de forêts humides dans les régions subtropicales et tropicales dans le sud. Le rythme du déboisement semble avoir ralenti mais se poursuit à un taux encore élevé. La surexploitation et le prélèvement illégal des ressources forestières sont répandus (bien qu'ils le soient moins dans les zones tropicales que dans la région tempérée); ils excèdent les niveaux durables dans beaucoup de secteurs. La gestion par les communautés est la plus courante mais, dans beaucoup de cas, les communautés forestières n'ont pas les moyens de gérer les forêts en mode durable. Certains des problèmes qui entravent le progrès vers l'aménagement durable des forêts denses communales (*ejidos*) incluent un manque de ressources et de savoir-faire pour assurer une utilisation économique des ressources, et les différences d'objectifs des communautés par rapport à ceux du secteur privé et des autorités forestières. D'autre part, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de certification des forêts, bien qu'ils l'aient été en grande partie jusqu'à présent hors de la zone tropicale. En outre, le gouvernement a pris des mesures pour remédier aux imperfections du secteur et s'efforce de lutter contre l'exploitation illégale et les feux de forêt.

### POINTS CLÉS

- Le taux de déboisement semble avoir ralenti mais il est encore élevé.
- Le Mexique n'a pas officiellement défini son DFP. L'OIBT estime que 13,6 millions d'hectares environ peuvent être considérés comme un DFP tropical qui comprend 7,88 millions d'hectares de DFP de production en forêt naturelle, 5,60 millions d'hectares de DFP de protection, et 100 000 hectares de plantations de ligniculture industrielle.
- La superficie du DFP de production en forêt naturelle sous AFD est estimée à au moins 111 000 hectares, soit à la superficie totale de la forêt tropicale naturelle certifiée; les renseignements disponibles sur la gestion des forêts en dehors de ces secteurs étaient insuffisants pour faire quelque estimation que ce soit pour l'ensemble du DFP tropical de production.
- Aucune donnée n'était disponible sur la situation de la gestion dans le DFP tropical de protection.
- On estime que près de 8.500 *ejidos* et communautés locales sont propriétaires de 80% des forêts du Mexique. Environ 15% appartiennent à des particuliers et 5% représentent des terres domaniales.
- La loi forestière promulguée en 2003 régit la gestion des forêts de production, y compris celles des *ejidos*. Certains états ont également promulgué leurs propres décrets sur la foresterie/ l'environnement.
- La faible viabilité économique de la gestion des forêts naturelles semble freiner l'adoption de l'AFD dans certains *ejidos*.
- Le gouvernement national a pris des mesures de lutte contre l'exploitation forestière illégale et les feux de forêt, mais ces deux problèmes prédominent encore.
- Les potentialités de production dans les forêts naturelles de la région tropicale se chiffrent à 1,4 million de $m^3$ environ, soit beaucoup plus que la production actuelle (officielle).
- Il semble que, dans certaines zones, les différends relatifs à l'utilisation des terres se poursuivent et fassent obstacle à l'AFD.
- Certaines forêts sont classées en tant qu'aires protégées mais elles appartiennent à des particuliers ou à des communautés, et on ne sait pas exactement dans quelle mesure elles sont protégées.

# PANAMA

La gestion du DFP du Panama est problématique. Les concessions ont été suspendues, et l'exploitation forestière se poursuit à moindre échelle avec peu de surveillance et sans plans de gestion détaillés ou prescriptions sylvicoles. L'industrie du bois est dans une situation médiocre, ne disposant que de matériel désuet et de quantités insuffisantes de bois issus d'une production légale. De vastes superficies boisées sont classées en tant qu'aires protégées, mais elles ne sont pas en général efficacement gérées ou surveillées. La plantation de forêts se développe, surtout dans des propriétés privées. La gestion forestière semble être la plus active dans le bassin versant du Canal de Panama.

### POINTS CLÉS

- On estime que le DFP comprend près de 350 000 hectares de forêts naturelles de production et 1,58 million d'hectares de forêts de protection. En plus,1,60 million d'hectares de forêt n'ont pas encore été assignés.
- Aucune partie du DFP de production n'est considérée sous gestion durable. La superficie du DFP de protection sous AFD est estimée à 180 000 hectares au moins, y compris la zone principale de protection du canal de Panama.
- La loi forestière reconnaît les droits des communautés autochtones de gérer les forêts dans les réserves indigènes (appelées *comarcas*).
- L 'autorité nationale chargée des questions relatives à l'environnement ne dispose pas de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer la surveillance sur le terrain et le contrôle des opérations de foresterie qui permettraient de faire respecter les lois et règlements relatifs aux forêts.
- La participation du secteur privé et de la société civile à l'élaboration des politiques et des stratégies d'AFD a été minimale.
- On manque d'informations sur les opérations sylvicoles dans les forêts naturelles et, semble-t-il aussi, sur les capacités de recherche et de formation.
- La plupart des aires protégées et des forêts de protection n'ont pas été bien délimitées et sont menacées par l'empiétement.
- L'exploitation forestière illégale est répandue dans les espaces de forêt humide, même à l'intérieur des aires protégées, ce qui représente un obstacle important à l'AFD à long terme.

# PÉROU

Au cours des trois dernières années le Pérou a pris d'importantes mesures en vue d'intégrer le secteur forestier dans les objectifs macroéconomiques plus larges d'un développement durable. La nouvelle loi sur les forêts et la faune enchâsse la politique forestière du pays et prescrit plusieurs options d'AFD et de reboisement. Un mécanisme distinct a été mis en place pour contrôler les forêts, et une coalition très variée d'acteurs des secteurs public et privé et de la société civile oeuvre à l'élaboration d'approches communes de l'AFD. Néanmoins, le Pérou devra encore faire face à certaines difficultés majeures pour appliquer et faire respecter les règlements et les instruments de planification dans les vastes forêts amazoniennes du pays.

### POINTS CLÉS

- Le Pérou possède une énorme ressource forestière présentant de bonnes possibilités pour l'aménagement durable.
- On estime que le DFP comprend 24,6 millions d'hectares de forêts naturelles de production, 200 000 à 300 000 hectares de plantations et 16,3 millions d'hectares de forêts de protection. En plus, 19,1 millions d'hectares de forêt n'ont pas encore été assignés.
- Au moins 560 000 hectares du DFP de production et 1,54 million d'hectares du DFP de protection sont gérés de manière durable. En outre, de larges superficies du DFP de protection, bien que n'étant pas officiellement sous AFD, ne sont sous aucune menace imminente en raison de leur éloignement.
- 59 600 hectares de forêts naturelles on été certifiés dans les territoires autochtones.
- Le taux de déboisement d'environ 269 000 hectares par an est l'un des plus élevés dans la région; il est imputable en grande partie à l'afflux de colons dans la région amazonienne et au défrichement qui s'ensuit au profit de l'agriculture.
- Une nouvelle loi sur la forêt et la faune, et ses règlements, ont été approuvés en 2000/2001, une stratégie forestière nationale a été adoptée en 2004 et un plan national de reboisement a été préparé en 2005.
- La loi sur la forêt et la faune est une initiative ambitieuse qui vise à promouvoir l'ADF; sa mise en oeuvre efficace nécessitera probablement des investissements substantiels en ressources humaines de la part du secteur public et du secteur privé.
- Entre autres, la nouvelle loi définit les paramètres d'un nouveau régime de concessions.
- Il a été créé une agence indépendante pour le contrôle et la surveillance des forêts, laquelle aura pour tâche de superviser l'application de ce nouveau régime.
- La viabilité économique de l'AFD dépendra dans une large mesure des prix qui pourront être obtenus pour un éventail d'espèces moins connues.
- De nombreuses opérations non autorisées ont lieu, surtout en ce qui concerne le caoba et le cedro, mais ces espèces commencent à présenter moins d'intérêt du point de vue économique. La pression des récoltes de ces bois se fait plus lourde, tant dans les aires protégées que dans les forêts des territoires indigènes.
- Les capacités de mettre en oeuvre l'AFD sur le terrain sont faibles, encore que des efforts considérables soient faits pour y remédier par le biais de la formation et de l'assistance technique.

# SURINAME

Le Suriname possède une large base de ressource forestière qui renferme un stock de bois sur pied non négligeable d'espèces feuillues de valeur. Cependant, ses institutions chargées de l'aménagement des forêts n'ont pas encore les moyens de surveiller l'introduction de l'AFD dans un secteur commercial qui ne s'est matérialisé qu'au cours des dix dernières années. En outre, l'insécurité de la jouissance des terres ainsi qu'une conjoncture difficile compromettent la mise en oeuvre de l'AFD.

### POINTS CLÉS

- Plus de 80% du territoire du Suriname est boisé et très peu de déboisement a lieu.
- On estime que le DFP comprend 6,89 millions d'hectares environ de forêts naturelles de production et 4,43 millions d'hectares de forêts de protection. En outre, 2,59 millions d'hectares de forêt n'ont pas été encore assignés.
- Aussi tard qu'en 2003, 67 concessions d'exploitation forestière ont été accordées sur une superficie de 1,74 million d'hectares.
- Une politique et une législation cohérentes sur les forêts sont en cours d'élaboration et la loi forestière de 1992 est actuellement révisée.
- Les prescriptions actuelles des plans de gestion forestière ne sont pas très focalisées sur l'AFD.
- Aucune superficie des DFP de production ou de protection n'a été indiquée dans ce rapport comme étant sous gestion durable. Néanmoins, la majeure partie du DFP est intacte grâce à l'absence de pression en matière de développement.
- Les forêts du Suriname produisent du bois rond industriel estimé à environ 160 000 $m^3$ par an; ce secteur emploie un nombre important de personnes.

# TRINITÉ-ET-TOBAGO

La longue tradition de gestion forestière de Trinité-et-Tobago signifie que l'AFD y est bien ancrée; cependant, des faiblesses importantes au niveau des institutions et des orientations risquent d'entraîner une détérioration de cette tradition si des mesures ne sont pas prises. Tant les forêts naturelles que les plantations sont touchées par des récoltes excessives, l'empiétement, le feu et d'autres causes d'endommagement, bien que leur ampleur n'ait pas été quantifiée et que les rondes de police aident probablement à réduire les activités illégales. Il semble y avoir peu de conflits sociaux au sujet de l'utilisation des forêts et il est prévu que les communautés participeront davantage à la gestion des forêts.

### POINTS CLÉS

- Le DFP comprend des forêts de production dont la superficie est estimée à 142 000 hectares environ (y compris un peu plus de 15 000 hectares de plantations) et une superficie estimée à 59 000 hectares de forêts de protection.
- La plus grande partie du bois produit est issue des forêts plantées; les principales espèces sont le teck et le pin des Caraïbes.
- Au moins 15 000 hectares du DFP de production en forêt naturelle sont sous gestion durable.
- Le pays doit encore élaborer un ensemble de C&I de l'AFD applicable à ses besoins particuliers.
- Des bûcherons munis de permis délivrés à titre individuel sont autorisés à couper un nombre spécifié d'arbres ou un volume défini par la Division des forêts. Dans de nombreux cas, ce système peut correspondre à un système de sélection des opérateurs.
- Trinité-et-Tobago importe du Guyana et du Suriname, pays voisins, des grumes rondes et équarries qui sont transformées localement; le pays est importateur net de bois.

# VENEZUELA

Le Venezuela possède encore d'énormes ressources forestières inexploitées dans ses deux plus grands états, Bolivar et Amazonas. Des concessions d'exploitation forestière et des permis de coupe relativement modiques ont été octroyés au cours des 35 dernières années. Au lieu d'intensifier les prélèvements dans les forêts naturelles, la plantation de forêts est développée depuis de nombreuses années. De nos jours, les forêts plantées subviennent à une grande partie des besoins intérieurs en bois d'industrie. Les lois du pays concernant les forêts contiennent de solides dispositions sur l'environnement, et une grande proportion du territoire national est située dans des aires assignées à la protection (bien que dans certains endroits les communautés autochtones revendiquent leurs droits de jouissance). Cependant, il y a un écart entre les dispositions législatives et leur exécution sur le terrain. L'AFD aux fins de production et de conservation n'a pas encore été pleinement réalisé; le respect des règlements forestiers est considéré loin d'être optimal et il a été signalé que les coupes illégales, la chasse et l'empiétement étaient répandus. Il n'en reste pas moins que la base a été posée pour le développement de l'AFD et la conservation efficace des forêts.

### POINTS CLÉS

- On estime que le DFP comprend 13 millions d'hectares environ de forêts naturelles de production et 20,6 millions d'hectares de forêts de protection. Il existe également un vaste domaine de plantations (environ 863 000 hectares).
- On estime que 480 000 hectares au moins du DFP de production en forêt naturelle sont gérés en mode durable; les renseignements disponibles n'étaient pas suffisants pour estimer l'étendue du DFP de protection ainsi géré.
- Les forêts situées au nord du fleuve Orinoco sont largement dégradées et occupées. Au sud de l'Orinoco, le Venezuela possède encore de grandes ressources forestières riches en bois qui offrent d'excellentes possibilités pour l'AFD.
- La surveillance des ressources forestières et la mise en oeuvre de la gestion des forêts sont lacunaires, en particulier dans les régions les plus éloignées.
- On note un manque de clarté en ce qui concerne les rôles administratifs et les responsabilités liés aux forêts, en particulier entre ceux du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'énergie et des exploitations.
- La nouvelle politique nationale relative aux forêts n'est pas encore été définitivement mise au point ou n'est pas soutenue par une législation efficace, et la politique relative aux concessions forestières manque de clarté.
- Le bois produit n'est plus tant originaire de la forêt naturelle mais plutôt de plantations et de concessions forestières réglementées et dotées de plans de gestion.
- En dépit de règlements l'interdisant, les abattages dans les forêts sont concentrés sur les espèces de bois ayant le plus de valeur.
- La viabilité à long terme du DFP de protection dépend de l'apport soutenu de ressources financières et de l'acceptation par les parties prenantes locales.